

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3441

présenté par
M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Substituer aux mots :

« à l'assistance médicalisée active à mourir »,

les mots :

« au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui convient, la proposition de loi ne faisant pas le choix entre l'euthanasie et le suicide assisté.